

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 435

présenté par

M. Hammadi, Mme Corre, M. Bies et Mme Chapdelaine

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 11, après le mot :

« consulté »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa :

« lors de l'élaboration de la charte et avant toute modification de celle-ci. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.